



MAIRIE  
74210 - HAUTE-SAVOIE  
Tél. : 04 50 44 56 36

## Compte Rendu Sommaire de la SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 février 2018

Le treize février deux mille dix-huit, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire.

**Présents :** M. PRUD'HOMME Philippe, Maire  
Mme GARDIER Valérie, Mme FALCINO Lucette, M. BRUNET André,  
Adjoint au Maire.  
M. BRUN Vincent, M. CARRERA Patrick, M. CREMON Christophe,  
Mme CURTIUS M. Anick, Mme DALMASSO Stéphanie, M. PANISSET Didier,  
M. DI UBALDO Vittorio, Conseillers Municipaux.

**Absent ayant donné pouvoir :** M. DESCHAMPS Jean-Paul M. PANISSET Didier

**Absent excusé :** M. LESOT Richard

Le conseil municipal a choisi *Valérie GARDIER* comme secrétaire de séance.

En début de séance, le Président de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, Monsieur Michel COUTIN, ainsi que les vice-présidents Messieurs Nicolas BLANCHARD et Monsieur Ulrich GAGNERON, présentent le compte-rendu d'activités 2017.

### Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement à la FOL/UFOVAL d'une participation de 3.75 € par jour et par enfant inscrits aux colonies de vacances, et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention pour l'année 2018.
- **AUTORISE** l'ouverture par anticipation des crédits budgétaires pour un montant de 229 485 €, en section d'investissement ;
- Dans le cadre du diagnostic des installations d'éclairage public, **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser au SYANE (Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie), la somme de 3 246.80 € correspondant à la participation et les frais généraux laissés à la charge de la commune.
- Dans le contentieux qui oppose la commune à Monsieur Xavier COURAGE, **DECIDE** de faire appel du jugement n° 1500703 rendu le 06 juillet 2017 par le Tribunal Administratif de GRENOBLE, et **ACCEPTE** la convention d'honoraires présentée par le cabinet d'avocats.
- **APPROUVE** la facturation complémentaire de 10 € HT pour permettre l'équipement avec la solution DATI (Dispositif d'Alarme pour Travailleur Isolé) des agents de la Fonderie PACCARD chargés de la maintenance du clocher communal.
- Sur demande du SILA, **ACCEPTE**, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la suppression du coefficient de dégressivité de la redevance d'assainissement pour les entreprises dont l'activité entraîne le rejet de volume d'eaux usées supérieur à 500 m<sup>3</sup>.
- Dans le cadre de la restructuration du groupe scolaire, **DECIDE** d'attribuer le lot n° 6 « Menuiseries intérieures – Agencement - Plafonds bois », déclaré infructueux lors du conseil municipal du 19 septembre 2017, à la société COBATEX domiciliée à TALLOIRES, pour un montant de 94 579.90 €.



- **CONFIE** au CDG74 (Centre de Gestion de la Haute-Savoie) la négociation d'un contrat d'assurance statutaire auprès d'une entreprise d'assurance agréée, ouvert à adhésion facultative, afin de garantir les frais laissés à la charge de la commune, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en cas de décès, invalidité, incapacité temporaire et d'accidents ou maladies imputables ou non au service.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention de disponibilité et une convention individuelle pour un agent communal dont la fonction de sapeur-pompier volontaire l'amène à effectuer des astreintes dans la limite de deux jours par semaine auprès du SDIS (Centre Départemental d'Incendie et de Secours).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition du jardin communal au profit de Madame Sandrine ROLS, en contrepartie d'un loyer annuel de 50 euros.
- **ADOPTE** la proposition de motion pour le projet de réforme de la carte judiciaire, proposée par l'Ordre des Avocats du Barreau d'Annecy, demandant le maintien en place de la Cour d'Appel de Chambéry.

*La séance est close à 23 heures.*

Le Maire  
Philippe PRUD'HOMME



Pour le Maire  
l'Adjoint délégué

